



## Revendic'action 78

### Quand les profits priment sur l'intérêt général

Alors que le monde entier connaît une crise épidémique sans précédent et que l'économie est à l'arrêt dans une grande partie du monde, les actionnaires s'apprêtent à recevoir leurs dividendes, qui risquent encore de battre des records.

#### LA DÉCONNEXION AU RÉEL

Les entreprises européennes sont une fois de plus les plus généreuses avec leurs actionnaires, faisant rêver tous les investisseurs mondiaux. Sans parler des plus-values faites sur le cours des actions, le rendement s'établit à 3,7 % par an. On est bien loin du rendement du livret A qui est passé de 0,75 % à 0,5 % au 1er février sur décision de Bruno Le Maire, qui conseillait aux Français de « diversifier leurs placements » – on comprend mieux pourquoi !

Ce ne sont pas moins de 60 milliards d'euros qui doivent être distribués par les entreprises du CAC 40. Alors que le gouvernement cherche à relancer l'économie avec un plan de relance qui s'établit pour l'instant à tout juste une dizaine de milliards d'euros, 40 groupes français vont à eux seuls dilapider 6 fois cette somme pour gaver des actionnaires déjà bien portants. Ces mêmes groupes auront-ils la décence de ne pas faire appel à l'État à cause de problèmes de trésorerie ? Rien n'est moins sûr.

Même dans une tribune du quotidien libéral *L'Opinion*, on peut lire que de tels dividendes « ce serait revenir à une économie de la rente », si tant est que ça ne soit pas déjà le cas. Les entreprises tentent de justifier cela par la nécessité de récompenser la fidélité de leurs actionnaires en ces temps difficiles et rassurer les futurs investisseurs en montrant que, quoiqu'il arrive, leurs dividendes seront toujours versés. C'est irresponsable.

**Pour la CGT, les dividendes doivent être utilisées pour la solidarité nationale et la sortie de crise sanitaire.**

#### Le ministère du travail complice des entreprises

Un inspecteur du travail de la Marne, ancien secrétaire générale CGT du syndicat CGT du ministère du travail, a été suspendu par le ministère le 15 avril. Son « crime » ? il a voulu continuer à exercer ses missions de contrôle du respect du droit du travail dans cette période où les salariés qui continuent de travailler sont encore davantage exposés qu'en temps normal.

Il lui est ainsi reproché d'avoir adressé des lettres de rappel de la réglementation aux entreprises de son secteur, et surtout d'avoir engagé « hors du cadre collectif de l'unité de contrôle » une procédure de référé visant une structure d'aide à domicile n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour préserver la santé et la sécurité des travailleuses qu'elle emploie. Il lui est également expressément reproché d'avoir demandé à l'employeur de cette structure de mettre des masques de protection et d'autres équipements de protection individuelle à disposition des aides à domicile alors même que des salariées de l'association ont été hospitalisées et plusieurs autres en arrêt pour suspicion de COVID 19.

Depuis le début de la crise sanitaire que nous traversons, l'orientation du ministère du travail est la poursuite de l'activité économique à tout prix, et quel qu'en soit le coût pour les salariés.

Le ministère du travail est prêt à toutes les dérives et n'hésite pas à violer allégrement les textes nationaux et internationaux, notamment l'article 6 de la convention n° 81 de l'OIT qui rend les agents de l'inspection du travail indépendants « de toute influence extérieure indue ».

Pour soutenir notre camarade, je signe la pétition en ligne : <https://www.change.org/p/muriel-p%C3%A9nicaud-abandon-des-poursuites-contre-anthony-smith>

### Déconfinement le 11 mai : pas de protection, pas de travail !

Alors que le bilan de l'épidémie du Covid-19 dépasse désormais les 15 000 morts en France, Emmanuel Macron a annoncé un début de déconfinement à partir du 11 mai, accompagné d'une réouverture des écoles, collèges, lycées ainsi que des crèches et, ce, contrairement à l'avis des professionnels de santé.

La réalité de l'intervention présidentielle, c'est aussi, le refus d'un dépistage systématique et massif, et l'aveu, avec un seul masque « grand public » disponible le 11 mai, qu'il n'y aura toujours pas suffisamment de protection pour toutes et tous. Les annonces ont de quoi surprendre et décevoir les corps médicaux et scientifiques qui ont compétence pour parler des modalités de déconfinement ; rien de prévu sur le retour à un fonctionnement régulier des services hospitaliers, la disponibilité des gels hydroalcooliques et des masques à l'usage des personnels soignants et étendus à l'ensemble des salariés.e.s et de la population, la généralisation des tests, ainsi qu'un système de surveillance épidémiologique opérationnel. **Vous ne pourrez pas aller au restaurant mais les cantines des entreprises et des écoles seront ouvertes ! Pas de rassemblements sociaux mais rouvrir les écoles sans distanciation possible, ce n'est pas un problème pour le Président concernant 12,5 millions d'élèves et 1 200 000 personnels dans l'Éducation nationale.**

**Pour la CGT, le déconfinement doit être synonyme de mise à disposition de protection pour l'ensemble de la population**